



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET  
Service Départemental de la communication  
interministérielle

Strasbourg, le 22 janvier 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### GESTION DES COURS D'EAU DANS LE BAS-RHIN

Dans le cadre de la surveillance des niveaux des cours d'eaux, les mesures suivantes sont arrêtées :

#### **POLDER D'ERSTEIN – MISE EN SÉCURITÉ DU SITE -**

Le polder d'Erstein est une zone de rétention de crue de 600 hectares, aménagée dans le cadre de la convention franco-allemande du 6 décembre 1982 pour la rétention des crues du Rhin.

Il est en mesure de stocker 7,8 millions de m<sup>3</sup> d'eau. Cette zone de rétention vise à améliorer la protection des populations contre les effets des crues du Rhin.

Les conditions actuelles de débit du Rhin confirment la nécessité de se préparer à une possible mise en eau du polder d' Erstein menée sous la maîtrise du gestionnaire de l'ouvrage, Voies Navigables de France.

Préalablement à cette possible mise en eau, les premières opérations sont celles prévues dans la phase de mise en sécurité du site qui a débuté le lundi 22 janvier à 12h00 afin de s'assurer de l'absence de personnes sur le site .

Un poste de commandement, mis en place dans les locaux de VNF sur le site du polder d'Erstein assure la gestion et le suivi de cette opération.

#### **Fermeture du barrage agricole de Kehl-Strasbourg (BKS) et évacuation de sa zone de rétention d'eau (île du Rohrschollen)**

Le barrage agricole de Kehl Strasbourg (BKS) se situe à cheval sur la frontière allemande, au droit de l'île du Rohrschollen.

En cas de crue du Rhin, il permet la rétention de 37 millions de mètres cubes d'eau sur une surface de 700 hectares.

Contact presse : Préfecture du Bas-Rhin - Aurélie CONTRECIVILE -  
Chef du service départemental de la communication interministérielle  
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

site internet de la préfecture : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/>

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> – Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>



PRÉFET DU BAS-RHIN

Vu les conditions actuelles, qui laissent à penser à une éventuelle crue du Rhin dans les prochaines heures, et en application de la convention franco-allemande du 6 décembre 1982 pour la rétention des crues du Rhin, la fermeture du barrage est envisagée en lien avec les autorités allemandes.

Dans ce cadre, l'évacuation de l'île du Rohrschollen est nécessaire. Il a donc été demandé au Maire de Strasbourg de bien vouloir faire procéder à l'évacuation du site dès cette après-midi.

La zone concernée sera interdite d'accès jusqu'à nouvel ordre.

Contact presse : Préfecture du Bas-Rhin - Aurélie CONTRECIVILE -  
Chef du service départemental de la communication interministérielle  
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

site internet de la préfecture : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/>

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> – Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>